



Dossier
RÉGIONS

que font-elles pour vous ?

À l'approche des élections, rien de plus naturel que de se pencher sur les régions. Décentralisation oblige, les compétences des Conseils régionaux sont de plus en plus larges. Au final, cela ne laisse que peu de place et d'argent pour l'agriculture. Pourtant de belles initiatives existent. Tour d'horizon.

Si les élections présidentielles ou municipales sont les plus suivies en France, force est de constater que les régionales de mars prochain suscitent de plus en plus d'intérêts, notamment auprès des agriculteurs dont le revenu par exploitation a baissé de 34 % selon une étude publiée par Agreste en décembre dernier. Besoin de proximité et crise économique oblige, ceux qui peuvent se sentir délaissés par Paris attendent beaucoup des hommes politiques locaux. Le champ d'action des régions est vaste - aménagement du territoire, formation, gestion des lycées et des transports, développement économique - et comme le rappelle François Bonneau, président de la région Centre, « l'agriculture ne fait pas partie des compétences spécifiques des régions ». Heureusement pour cette zone céréalière, « que nous ne délaissions pas ce secteur d'activité, bien au contraire, précise François Bonneau, le budget global annuel pour l'agriculture s'élève à sept millions d'euros ». Un budget proche de celui de la région Champagne-Ardenne qui s'établit à 7,8 millions d'euros (auxquels s'ajoutent 18,4 millions d'euros du contrat de projets pour la période 2007-2013) sur un total de 665 millions d'euros, soit environ 1,6 % du budget de la région.

Des aides par filières...

Décentralisation oblige, chaque région oriente ses aides en fonction de la réalité et des nécessités du terrain. Hormis les périodes de crise, où des fonds sont débloqués dans l'urgence, les mesures mises en place sont discutées en amont et pour plusieurs années. « Nous bâtissons nos aides en partenariat avec les branches professionnelles. Les contrats sont généralement signés pour quatre ans et engagent la région et l'agriculture sur du moyen terme », explique François Bonneau. Les aides peuvent être créées par filière. C'est ainsi que le dispositif phare de la région Centre « est la mise en place des Contrats d'appui aux projets de filières, qui permettent d'élaborer un diagnostic, une stratégie et un programme d'action partagé par tous les acteurs ». Force est de constater que les céréaliers sont rarement visés. « L'essentiel des actions menées ne concerne pas les grandes cultures, illustre Pascal Dacheux, élu du Conseil régional de Picardie, chargé des délégations agriculture et environnement, il faut dire que dans notre région, 70 % de nos terres sont cultivées, que les céréaliers bénéficient d'aides européennes et que nous nous devons de rétablir un certain équilibre. »

...et transversales

Pour Jean-Paul Bachy, président du Conseil régional Champagne-Ardenne, « les céréaliers ne sont pas dans une logique d'assistanat ou d'aides ponctuelles pour le développement de leur activité. C'est ainsi que nous intervenons dans un cadre plus large. À titre d'exemple, le pôle industries et agro-ressources de Picardie et de Champagne-Ardenne cible son développement sur les nouveaux marchés émergents basés sur l'utilisation de tous les composants de la plante pour des finalités industrielles, innovantes et compétitives. Cela permet de valoriser les sous-produits des céréaliers, d'augmenter leurs revenus tout en respectant l'environnement. » Les aides peuvent également, et c'est souvent le cas, être transversales. Il s'agit notamment de financer tout ce qui touche à l'emploi et à l'installation en agriculture, à l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations, à l'agriculture biologique.

Pour savoir ce qu'il en est au sein de votre région mieux vaut contacter directement le service agriculture du Conseil

régional. Ou prendre rendez-vous avec les conseillers des chambres d'Agriculture. Certains sites Internet de Conseils régionaux sont faciles d'accès et regorgent d'informations sur les aides.

• La région Aquitaine pour une agriculture soucieuse de l'environnement

Sans aucun doute, le programme pour une agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine (Area) fait partie des opérations phares de la région. Cela se concrétise par un soutien financier aux investissements nécessaires à une meilleure prise en compte de l'environnement (préservation de la qualité des eaux, limitation des odeurs, amélioration de l'insertion paysagère des bâtiments, diminution de la consommation d'énergie...), mais également par la mise en place de conseils permettant des modifications efficaces des pratiques agricoles, en terme de gestion des effluents et d'utilisation des produits phytosanitaires. Tous les financeurs se sont accordés sur des priorités régionales communes définissant ainsi trois dispositifs : pour l'élevage Area-PMBE (Plan de modernisation des bâtiments d'élevage), pour les filières végétales Area-PVE (Plan végétal environnement) et pour l'énergie, Area -PPE (plan de performance énergétique). « Les exploitants souhaitant bénéficier d'aides à l'investissement Area se retrouvent face à un guichet unique. Ils déposent leur dossier à la DDAF/DDEA », résume Guillemette Husson, du service agriculture durable. Le taux d'aide est de 40 % du montant total avec un plafond d'investissement allant de 30 000 € à 50 000 €. Area, c'est aussi un partenariat s'appuyant sur un réseau de 54 organismes diagnostiqueurs : chambres d'Agriculture, organismes de producteurs, coopératives, centres de gestion... Depuis le lancement de ce programme, en 2002, 4 300 exploitations ont bénéficié du dispositif pour 75 M€ de crédits publics investis. Depuis le 1er janvier 2009, le Conseil régional a souhaité que les efforts des agriculteurs soient valorisés : la région a demandé au ministère de l'Agriculture, la reconnaissance du référentiel Area afin que les exploitations qui le respectent soient reconnues « Haute Valeur Environnementale ».

• Limousin : favoriser le développement de projets novateurs

Diversifier ses productions, créer un atelier supplémentaire avec une recherche de valeur ajoutée, ajouter une activité de service... Tout cela suppose une réflexion préalable et la mobilisation de ressources techniques, économiques ou humaines. C'est dans cet esprit que la région Limousin a souhaité mettre en place un réseau d'accompagnement aux porteurs innovants de projets agricoles. Créé début 2008, le réseau Diva regroupe des organismes professionnels agricoles, des associations rurales et des centres de formation qui accompagnent et facilitent ces projets de diversification. Une initiative qui s'appuie sur trois facteurs principaux : « À la suite d'un appel à projets innovants lancé en 2004-2006, nous avons constaté une certaine créativité et une bonne réactivité des agriculteurs de la région. Ensuite le contexte actuel est tel qu'il est nécessaire pour le monde agricole d'envisager de nouvelles voies de développement. Enfin, notre région plus que jamais, a besoin de renforcer son attractivité pour attirer de nouveaux habitants afin de renouveler sa population », résume Fabrice Chaminade, chargé de mission au service agriculture. Près de 400 porteurs de projets ont été identifiés par le réseau Diva et plus de 130 projets de diversification agricole ont été soutenus. L'aide de la région comprend des conseils extérieurs. Les dépenses éligibles sont plafonnées à 5 625 €. L'aide régionale couvrant 80 % des dépenses est d'un montant maximum de 4 500 € par bénéficiaire pour l'ensemble des services.

• La région Picardie en faveur de l'agroforesterie

Le 12 janvier 2010 a eu lieu un événement peu banal en Picardie : l'inauguration au sein de l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais d'une parcelle expérimentale de 30 ha combinant la production d'aliments, de bioénergie et de biomatériaux. Le Conseil régional est de la partie. Il faut dire que depuis 2005, il avait inscrit sa volonté d'appuyer ce type d'innovation dans sa délibération cadre, relative au plan régional pour l'agriculture en Picardie. Depuis 2007, il a soutenu en partenariat avec les chambres d'Agriculture plusieurs actions de promotion et d'expérimentation de l'agroforesterie pour une surface totale de près de 80 hectares. L'agroforesterie associe dans une même parcelle les cultures agricoles et les arbres. La présence d'arbres en plein champ permet de mieux fertiliser les sols, de protéger les cultures de la chaleur et du soleil, et de favoriser la biodiversité. Qui plus est, les parcelles agroforestières présentent un paysage original, valorisable dans des projets de tourisme ou de labellisation. Des avantages qui compensent la perte de surfaces cultivées. « À terme, les rendements peuvent augmenter de 5 % à 10 % grâce à l'application du système agroforestier », précise l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais. Cerise sur le gâteau, l'agroforesterie permet aux agriculteurs de diversifier leur activité et leurs sources de revenus. « Les bois nobles tels que le merisier ou le noyer peuvent offrir une rente aux petits-enfants d'agriculteurs », précise Pascal

Dacheux, chargé des délégations agriculture et environnement au Conseil régional de Picardie. Depuis décembre dernier, il propose le subventionnement des coûts de plantation à hauteur de 70 % avec une possibilité de cofinancement du Feader. Le montant subventionnable des investissements réalisés est compris entre 2 000 € et 50 000 €.

FRÉDÉRIC MAURY

Mis en ligne le 25-02-2010 - Paru dans Le M.A.G. Cultures N° 69 du 01-02-2010